

**ECONOMIE** samedi 12 février 2011

La Suisse va répondre aux critiques de l'OCDE sur son secret bancaire

Frédéric Lelièvre

Place financière Un examen («peer review») juge que l'application des nouvelles conventions de double imposition pose problème à l'échange d'informations fiscales. Le Conseil fédéral devrait communiquer des adaptations lundi

Il y a maintenant près de deux ans, le Conseil fédéral changeait les règles définissant le secret bancaire. Le 13 mars 2009, il décidait de se rallier aux standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); autrement dit, il acceptait d'élargir l'entraide judiciaire accordée à la soustraction fiscale, et non plus à la seule fraude.

Depuis, une trentaine de conventions de double imposition (CDI) avec assistance, selon la norme OCDE, ont été négociées. Dix d'entre elles sont déjà en vigueur, peut-on lire sur le site de l'administration fédérale.

Pourtant, entre les textes de la nouvelle doctrine et leur mise en œuvre subsiste un écart qui, en l'état, va conduire à une mauvaise note de la Suisse lors de la revue par les pairs («peer review») actuellement en cours, a expliqué au Temps une personne qui suit le dossier. L'OCDE a formulé des recommandations, et le Conseil fédéral, selon nos informations, va communiquer sa réponse lundi. Les adaptations qui seront proposées ont pour but de réussir l'examen du «peer review» et de faire de la Suisse un «bon élève» de la lutte contre l'évasion fiscale. Le Département fédéral des finances ne souhaite pas faire de commentaires, mais déclare: «C'est à nous de choisir quand on en parle.»

Depuis les remarques de l'OCDE, «des réflexions sont en cours, reconnaît une autre source bien informée côté helvétique. Mais Eveline Widmer-Schlumpf n'a pas décidé d'assouplir le secret bancaire. C'est quand même étonnant: on a signé ces conventions avec des partenaires de taille, l'Allemagne, la Grande-Bretagne... et tout d'un coup, ça n'irait pas? On n'a quand même pas fait ça tout seuls! Est-ce que l'OCDE est un arbitre global? Cela dit, s'ils en parlent, ce n'est pas à prendre à la légère.»

Contactée vendredi, l'OCDE n'a pas souhaité faire de commentaires. Ces éléments précisent cependant ce que la presse avait écrit dimanche passé. La SonntagsZeitung et Le Matin Dimanche rapportaient que la conseillère fédérale chargée des Finances aurait présenté à ses collègues un projet pour faciliter l'entraide administrative en matière fiscale.

Certaines dispositions de l'ordonnance d'application des CDI, entrée en vigueur le 1er octobre dernier, pourraient faire obstacle à la mise en œuvre d'un

échange d'informations élargi. «Si [le jugement du peer review] est confirmé, cela vient peut-être de l'identification de la banque, exigée de manière «indubitable» dans cette ordonnance, réagit l'avocat fiscaliste Xavier Oberson. Lors d'une réunion récente avec des Luxembourgeois, j'ai mesuré que leur texte est de ce point de vue plus large que le nôtre.» «A force de céder sans négocier quelque chose en échange, comme la Suisse l'a fait en acceptant de se conformer aux standards de l'OCDE, il n'y a pas de raison que la pression s'arrête», s'énerve son confrère Carlo Lombardini.

L'ordonnance d'application des CDI (OACDI) avait été critiquée lors de sa mise en consultation. Le socialiste et ancien surveillant des prix Rudolf Strahm avait en particulier affirmé que les conventions et l'OACDI dressaient «une incroyable série» d'obstacles sur le chemin de l'entraide judiciaire. «Les autres pays pensent que les problèmes sont résolus mais, dans deux ans, avait-il déclaré au Temps, ils constateront que la réalité est très éloignée de leurs attentes, qui sont hautes.»

Edouard Cuendet, secrétaire général du Groupement des banquiers privés genevois, ne se prononce pas sur les remarques de l'OCDE. Il relève que «l'OACDI répond aux exigences fixées par le Conseil fédéral le 13 mars 2009. La Suisse a négocié ces conventions avec des pays démocratiques, en toute bonne foi des deux côtés. Il n'y a donc pas eu de surprise.» Un banquier dit «d'attendre avant de paniquer».

L'Association suisse des banquiers (ASB) n'a pas voulu apporter de commentaires.